



**PAUL JEANNETEAU**

**DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE**

**CONSEILLER GÉNÉRAL**

**MAIRE DE CHAMPIGNÉ**

**Paris, le 14 décembre 2009**

## **Communiqué de Presse**

---

### **Carte du combattant en Algérie: Paul JEANNETEAU demande au Ministre des précisions sur la date de mise en oeuvre**

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a interrogé ce jour Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, sur l'attribution de la carte du combattant en Algérie.

Actuellement, la carte du combattant n'est attribuée qu'aux combattants présents en Algérie jusqu'au 2 juillet 1962. De nombreux anciens combattants présents entre le 2 juillet 1962 et le 1er juillet 1964 souhaiterait eux aussi se voir décerner cette carte. En effet, pendant cette période, plus de 500 militaires sont morts pour la France. C'est également cette date qui a été retenue pour l'attribution de la médaille commémorative, de la Croix de la Valeur militaire et le Titre de reconnaissance de la Nation.

Au mois de septembre dernier, le Gouvernement s'est déclaré favorable à cette revendication portée par les anciens combattants depuis de nombreuses années.

Il a donc demandé au Ministre de lui préciser la date et les condition d'attribution de la carte du combattant pour les militaires français présents en Algérie jusqu'en 1964